

## NOTES DE RÉUNION

Réunion tenue le 15 <sup>Novembre</sup> octobre 2004 à 14h30 à Kuujjuaq  
au bureau de Michael Barrett à l'ARK.

### Étaient présents:

Michael Barrett, ARK, Makivik  
Nathalie Girard, CCEK, Makivik  
Édith Vanderwall, MENV  
Stéphane Lacombe, MENV  
Johanne Breton, MENV  
Guy Fournier, MENV  
Josée Brazeau, MENV

---

Le but de la rencontre est de discuter des dossiers concernant les infrastructures maritimes au Nunavik.

### Présente l'ordre du jour

#### 1. *Résumé de la situation concernant les infrastructures maritimes au Nunavik*

Le MENV présente le tableau qui fait portait de l'état d'avancement des dossiers.

Le MENV déplore qu'il y ait eu travaux réalisés sans l'autorisation du Certificat d'autorisation du MENV (C.A. en vertu du chapitre 1 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement du Québec* (LQE)). Makivik assure qu'aucune des constructions n'a été débutée sans avoir eu l'accord (C.A. en vertu du chapitre 2 de la LQE) de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik. Le MENV explique le processus qui implique deux équipes qui siègent à des lieux différents. Ils se montrent compréhensifs qu'en à la lourdeur du système et quand aux délais occasionnés par cette lourdeur. Ils réitèrent leur rôle quant à l'émission d'autorisation pour de tels projets. Ils avouent être au prise avec une situation difficile lorsque les travaux sont débutés ou même terminés avant d'avoir obtenu l'autorisation prescrit par la LQE.

#### 2. *Fermeture des dossiers*

Le MENV propose de fermer les dossiers latents devant, jusqu'à ce jour, demeurés ouverts du à l'incohérence que représente l'émission d'une autorisation pour un projet lorsque le dit projet est terminé. Les dossiers seraient fermés avec une note explicative et il y reserait une virtuelle infraction. Cependant, il est proposé que ces infractions (pour les projets déjà terminés) ne soient pas punies. Pour ce qui est des prochains projets, on propose d'essayer une nouvelle façon de



faire qui allègera le processus et permettra d'éviter qu'il y ait des projets mis en oeuvre avant d'avoir l'obtention des certificats d'autorisation requis.

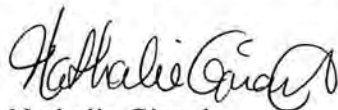
3 *Harmonisation des procédures d'autorisation du chapitre 1 et 2 de la LQE.*

Afin de diminuer le délai d'attente pour les promoteurs, le MENV s'engage à débiter en parallèle l'étude des propositions de projets en même temps que l'étude est débutée à la Commission. De plus, le MENV assure que des discussions ont été entreprises avec les responsables de la Commission et que ces derniers ont déjà fait preuve d'amélioration au cours des derniers mois. Il est finalement décidé de procéder de la sorte pour les projets à venir. Les documents à fournir seront donc plus rapidement connus des promoteurs qui seront en mesure de répondre aussitôt. Le MENV présente la liste des documents à fournir et se montrent compréhensif quant à la réception des plans tel que proposés au lieu des plans tel que construit. Quelques photos sont présentées à Makivik afin de leur montrer les conséquences qui peuvent découler d'une constructions non autorisé. Makivik explique l'importance du temps pour les promoteurs au nord et la perte d'argent que peu représenté un délais trop long avant l'émission des autorisations.

4 *Autres projets*

Le MENV s'informe des projets en cours et à venir de la société Makivik. Des études ont été menées au cours de l'été sur les projets d'infrastructures maritimes à venir suivants: Tasiuaq, Inukjuak, Kuujjuaraapik et Akulivik. Les travaux sont en cours à Puvirnituk et ils sont a peine terminés à Aupaluk.

Le MENV enverra une lettre à la société Makivik expliquant les décisions prises dans cette réunion concernant les procédures pour l'obtention d'autorisation auprès du MENV.



Nathalie Girard

Kuujjuaq, le 23 novembre 2004



Le 1<sup>er</sup> novembre 2004

Madame Eileen Klinkig-Studli, directrice  
Projets spéciaux  
Société Makivik  
Case postale 179  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

**Objet : Rencontre avec le ministère de l'Environnement concernant les projets  
d'infrastructures maritimes sur le territoire du Nunavik**

---

Madame,

Par la présente, le ministère de l'Environnement désire vous convier à une rencontre qui aura lieu à **Kuujuuaq, le 15 novembre 2004 à 14h30**. Le but de cette rencontre sera de faire le point sur les projets d'infrastructures maritimes dans les villages nordiques et de discuter de la procédure d'évaluation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement [LQE].

Nous avons pris contact avec Monsieur Michael Barrett qui nous a confirmé sa présence à cette rencontre. Le lieu exact de la réunion vous sera communiqué ultérieurement.

Merci de l'attention portée à ce dossier. Veuillez accepter, Madame, nos meilleures salutations.

La directrice,

Édith van de Walle  
Direction de l'analyse et de  
l'expertise régionale

Le directeur,

Guy Fournier  
Centre de contrôle environnemental  
du Québec

EW/GF/JB/jb

**c.c. : Michael Barrett, ARK**



Le 1<sup>er</sup> novembre 2004

Madame Nathalie Girard, secrétaire  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

**Objet : Présentation du plan d'action du ministère de l'Environnement en  
matière de gestion environnementale sur le territoire du Nunavik**

---

Madame,

Le ministère de l'Environnement (MENV) tient par la présente à vous inviter à la présentation de son plan d'action en matière de gestion environnementale sur le territoire du Nunavik qui aura lieu à **Kuujuaq le 16 novembre 2004 à 9h00 am**. La présentation du plan d'action nous permettra également de pouvoir expliquer la nouvelle structure organisationnelle du MENV.

Le lieu exact de la présentation vous sera communiqué sous peu. En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi nous, veuillez accepter, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice,

Édith van de Walle  
Direction de l'analyse et de  
l'expertise régionale

Le directeur,

Guy Fournier  
Centre de contrôle environnemental  
du Québec

EW/GF/JB/jb

c.c. : Michael Barrett, ARK

Le 1<sup>er</sup> novembre 2004

Madame Nathalie Girard  
Secrétaire  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

**Objet : Présentation du plan d'action du ministère de l'Environnement en  
matière de gestion environnementale sur le territoire du Nunavik**

Madame,

Le ministère de l'Environnement (MENV) tient par la présente à vous inviter à la présentation de son plan d'action en matière de gestion environnementale sur le territoire du Nunavik qui aura lieu à **Kuujuaq le 16 novembre 2004 à 9h00 am**. La présentation du plan d'action nous permettra également de pouvoir expliquer la nouvelle structure organisationnelle du MENV.

Le lieu exact de la présentation vous sera communiqué sous peu. En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi nous, veuillez accepter nos salutations les meilleures.

La directrice,

Le directeur,

Édith van de Walle  
Direction de l'Analyse et de  
l'Expertise régionale

Guy Fournier  
Centre de contrôle environnemental  
du Québec

EWV/GF/JB/jb

c.c. Michael Barrett, ARK



## TRANSLATION

October 29th, 2004

Mister Johnny Adams  
President  
Kativik regional government  
P.O. Box. 9  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

**Object : Presentation of the MENV's action plan concerning environmental  
management in Nunavik**

---

Dear Sir,

With the present note, the Ministry of the Environment (MENV) wishes to invite you for the presentation of its action plan concerning environmental management on Nunavik territory. This meeting will take place on **November 16<sup>th</sup>, 2004 in Kuujuuaq, at 9:00 am.** The presentation of the action plan will also be the proper occasion to inform you on the new structure of our organization.

Also, we wish to take the opportunity to meet with your Renewable Resources Department in order to do a follow up on the visits done in the northern villages by representatives of KRG and the MENV in 2003 and 2004 and do an update on the drinking water control situation that provides. This meeting will also be held on November 16<sup>th</sup> but at 1:30 pm and could be extended on November 17<sup>th</sup>, if necessary. The exact place of the meeting and the complete agenda will be sent to you shortly.

...2

The planning of this meeting is done with the collaboration of Michael Barrett of the Renewable Resources Department.

Please accept, Mister President, our best regards,

La directrice,

Le directeur,

Édith van de Walle  
Direction de l'Analyse et de  
l'Expertise régionale

Guy Fournier  
Centre de contrôle  
environnemental du Québec

EW/GF/JB/jb

c.c.: Michael Barrett, KRG

Le 29 octobre 2004

Monsieur Johnny Adams  
Président  
Administration régionale Kativik  
Boîte postale 9  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

**Objet : Présentation du plan d'action du ministère de l'Environnement en  
matière de gestion environnementale sur le territoire du Nunavik**

---

Monsieur,

Le ministère de l'Environnement (MENV) tient par la présente à vous inviter à la présentation de son plan d'action concernant la gestion environnementale sur le territoire du Nunavik qui aura lieu à **Kuujuuaq, le 16 novembre 2004 à 9h00**. La présentation du plan d'action nous permettra également de pouvoir expliquer la nouvelle structure organisationnelle du MENV.

Nous désirons également profiter de l'occasion pour faire une rencontre avec votre département des Ressources renouvelables afin de faire un retour sur les visites effectuées dans les villages nordiques par les représentants du MENV et de l'ARK en 2003 et 2004 et faire le point sur le dossier du contrôle de l'eau potable. Cette rencontre aura également lieu le 16 novembre à 13h30 et pourra se poursuivre le 17, si nécessaire. Le lieu exact de la rencontre et un ordre du jour plus complet vous parviendront dans les prochains jours. L'organisation de cette journée est faite en

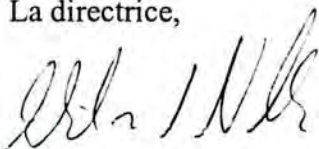
...2



collaboration avec M. Michael Barrett, du département des Ressources renouvelables.

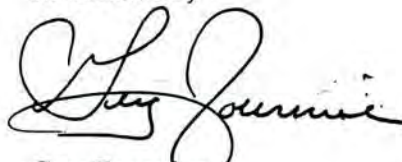
En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi nous, veuillez accepter, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

La directrice,



Édith van de Walle  
Direction de l'analyse et de  
l'expertise régionale

Le directeur,



Guy Fournier  
Centre de contrôle  
environnemental du Québec

ÉW/GF/JB/jb

→ c.c. : Michael Barrett, ARK

Le 18 août 2004

Monsieur Michael Barrett  
Département des Ressources renouvelables  
Administration régionale Kativik  
Case postale 9  
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

**Objet : Bilan de la dernière tournée du ministère de l'Environnement**

---

Monsieur,

Suite à notre visite des villages de Quaqtac, Kangiqsujuaq, Salluit, Ivujivik et Akulivik dans la semaine du 14 au 18 juin 2004, nous désirons par la présente vous faire part de nos conclusions et interrogations.

De façon générale, ces visites nous ont permis d'effectuer des inspections de routine quant à la gestion de l'eau potable, des eaux usées, des matières dangereuses résiduelles (MDR) et des matières résiduelles. De plus, nous avons pu poursuivre nos sessions de formation et de perfectionnement sur la méthode d'analyse de l'eau potable Colilert et le contrôle de qualité Quanti-cult. Également, au niveau des MDR, des discussions ont été entreprises avec les municipalités afin de trouver des solutions pour en améliorer la gestion.

**Concernant les eaux usées :**

Nous avons pu constater que la municipalité de Salluit déversait toujours ses eaux usées au dépôt en milieu nordique (DMN) sans traitement. Nous aimerions donc savoir quels sont vos projets quant au traitement des eaux usées de ce village ?

Le village nordique de Kangiqsujuaq nous a fait part de ses préoccupations face à la contamination des cours d'eau situés en aval de l'étang de traitement des eaux usées. Le gérant municipal nous a donc demandé notre support quant à la démarche à suivre pour effectuer un échantillonnage représentatif. Quelles sont les possibilités pour l'ARK d'assurer le support technique et financier d'un tel échantillonnage ?

...2

**Concernant l'eau potable :**

Lors des dernières tournées, nous avons constaté que la majorité des appareils portatifs de mesure de chlore étaient défectueux ou inopérants. Il est impératif que ces appareils soient réparés ou remplacés afin d'assurer un suivi adéquat des quantités de chlore dans l'eau distribuée et ce, conformément au Règlement sur l'eau potable.

Lors de notre passage à Salluit, l'opérateur de l'usine de traitement de l'eau potable nous a mentionné que des travaux d'amélioration des installations de captage et de pompage étaient prévus pour cet été. Pourriez-vous nous confirmer la tenue de tels travaux et nous en préciser la nature afin que nous puissions déterminer si un certificat d'autorisation est nécessaire en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Pour le village d'Ivujivik, nous tenons à vous informer que l'opérateur de l'usine de traitement de l'eau potable quittait définitivement ses fonctions à la mi-juillet. Même s'il est de la responsabilité de la municipalité de voir à son remplacement, nous vous rappelons l'importance de combler ce poste rapidement afin de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée aux citoyens du village.

**Concernant les matières dangereuses résiduelles (MDR) :**

Les visites des villages nordiques effectuées depuis 2001 nous ont permis de constater que la gestion des matières dangereuses résiduelles n'était pas conforme à la réglementation provinciale. Afin de palier à cette lacune, le Ministère est à élaborer un plan d'action afin de permettre aux municipalités d'améliorer la gestion de leur MDR et de se conformer à la réglementation. À cet effet, le Ministère a discuté avec Mme Caroline Larivée de votre organisation qui nous mentionnait votre intention d'établir également un plan d'action pour aider les municipalités à mieux gérer leur MDR. Nous sommes d'avis qu'il serait important de conjuguer nos efforts pour l'atteinte d'un but commun.

**Concernant les dépôts en milieu nordique (matières résiduelles) :**

Le maire du village nordique de Quaqtq nous a fait part de ses préoccupations face à l'exploitation du dépôt en milieu nordique. Il mentionne que celui-ci devra être agrandi ou qu'un nouveau site devra être aménagé. Nous aimerions donc connaître vos intentions à ce sujet. Est-ce qu'un agrandissement ou un nouveau site est prévu pour ce village ?

**Concernant les usines mobiles de béton bitumineux :**

Nous avons pu constater lors de notre visite à Salluit et Ivujivik que les rues de ces villages avaient été récemment pavées. De plus, on nous a informé que les rues de Puvirnituq et de Kangirsuk le seront prochainement. Nous désirons vous informer que l'utilisation d'une usine mobile de béton bitumineux nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de la LQE. Nous vous suggérons donc de présenter une demande en bonne et due forme au ministère ainsi qu'un échéancier de travail afin de régulariser la situation.

Pour terminer, nous avons appris le départ de M. Christopher Davies et nous tenons à souligner son excellente collaboration au niveau du suivi de l'eau potable dans les villages. Nous espérons grandement qu'une continuité sera assurée dans ce dossier afin de ne pas perdre les acquis et nous aimerions connaître le nom de la personne qui assurera dorénavant le suivi du dossier de l'eau potable.

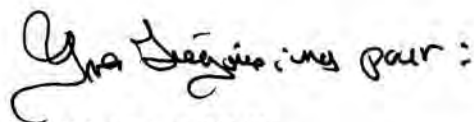
Tel que mentionné précédemment, le ministère est à élaborer un plan d'action non seulement pour la gestion des matières dangereuses résiduelles mais également pour l'ensemble des activités environnementales sur le territoire du Nunavik. Nous aimerions donc planifier une rencontre avec votre organisation cet automne. Cette rencontre, en plus de nous permettre de vous présenter notre plan d'action, pourrait être une bonne occasion pour faire un bilan des tournées effectuées par le ministère de l'Environnement depuis 2001 et de mettre à jour certains dossiers. Nous vous contacterons à ce sujet afin de déterminer une date convenant à tous.

Si vous désirez plus de détails concernant la dernière tournée, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Veuillez accepter, Monsieur, nos meilleures salutations.



Guy Fournier  
Directeur régional  
Centre de contrôle environnemental  
du Québec

JB/jb



Edith van de Walle  
Directrice régionale  
Direction de l'analyse et de  
l'expertise régionale

c.c. : M. Johnny Adams, ARK

## **Nathalie Girard**

---

**De :** Perez.Franck@hydro.qc.ca  
**Envoyé :** Mercredi 13 octobre 2004 10:26  
**À :** Nathalie Girard  
**Objet :** RE : Disponibilité des appartements d'Hydro-Québec

Bonjour Madame Girard,

Je vous confirme que votre place est réservée dans nos maisons de transit aux dates et lieux indiqués dans votre courriel.

Tel que discuté, le tarif de nos transits est de 100 \$ par nuit et par personne.  
Il est important d'apporter vos draps, couvertures et taies d'oreillers, ainsi que votre nécessaire de toilette (serviettes éponges, gants, débarbouillettes, etc).

Pour toutes autres question, je suis à votre disposition.  
Au plaisir !

Franck Perez  
Chargé d'équipe environnement  
Direction régionale - Réseaux autonomes  
Hydro-Québec Distribution  
2625, boul. Lebourgneuf, Québec, QC, G2C 1P1 - Étage 01  
Tel (418) 845-6600 poste 7188 ou HQ 0-730-7188  
Fax (418) 845-7626 ou HQ 0-730-7626

-----Message d'origine-----

**De :** Nathalie Girard [<mailto:ngirard@krg.ca>]  
**Envoyé :** mardi 12 octobre 2004 16:25  
**À :** perez.franck@hydro.qc.ca  
**Objet :** Disponibilité des appartements d'Hydro-Québec

Bonjour M. Perez,  
Tel que discuté plus tôt, j'aimerais pouvoir bénéficier d'un emplacement pour dormir le 20 octobre 2004 à Umiaq et le 21 octobre à Kuujuaapik si possible. Des frais pourraient être chargés au Comité consultatif de l'environnement Kativik pour ce service. J'attendrai une réponse de votre part afin de prendre les arrangements nécessaires en conséquence. Merci beaucoup! Nathalie Girard Comité consultatif de l'environnement Kativik

(819) 964-2961 poste 2287



DESTINATAIRE : Ministères et organismes concernés  
Nord-du-Québec

DATE : Le 25 août 2004

OBJET : Tournée nordique – Octobre 2004

Mesdames,  
Messieurs,

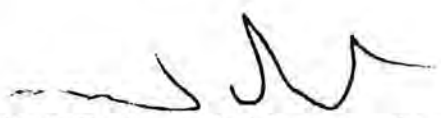
Nous vous informons que le ministère de l'Environnement, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (MENV), compte effectuer une tournée des villages nordiques de **Puvurnituk, Inukjuak, Umiujak et Kuujjuarapik du 18 au 22 octobre 2004.**

Afin de pouvoir planifier le voyage et de s'assurer de combler toutes les places de l'avion, nous vous invitons à nous manifester votre intérêt à vous joindre à nous. Le MENV s'occupera de la logistique du voyage (itinéraire et nolisement d'avion). L'hébergement demeure de la responsabilité de chacun. L'avion habituellement nolisé est de type King Air de 9 ou 10 places. Le MENV se réserve en général 3 places. Le prix d'une place devrait être entre 1500\$ et 1600\$. Veuillez nous faire parvenir votre réponse avant le 10 septembre prochain.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au poste 246


veuillez accepter, mesdames, messieurs, nos meilleures salutations.

MD/dd



Martin Duclos, technicien en environnement  
Service industriel et agricole

Ministère  
de l'Environnement

Québec 

## Bordereau de télécopie

Date: 2004/08/25

Nombre total de pages:

Destinataire

Nom: Nathalie Girard

Organisme: Comité consultatif de  
l'env. Kativik

Adresse:

Téléphone: 819-964-2961

Télécopieur: 819-964-0694

Expéditeur:

Nom: Martin Duclos

Unité administrative: 08

Téléphone: (819) 763-3333 # 246

Télécopieur: (819) 763-3202

Message:

Voyage Nunavik



*Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autre) de cette communication est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.*



09/07/04

Le 5 juillet 2004

Madame Nathalie Girard  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

\* Environment Quebec  
last visit to Nunavik  
to verify drinking water  
quality.

**Objet : Actions du Ministère dans les villages nordiques concernant l'eau potable**

Madame,

La présente est en réponse à votre demande faite par téléphone le 25 juin dernier à Mme Josée Brazeau concernant les actions du ministère de l'Environnement au niveau de l'eau potable dans les villages nordiques du Nunavik.

Outre les activités de contrôle et d'inspections régulières, le Ministère effectue des visites dans les villages afin de livrer :

- des sessions d'information sur les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) ;
- de la formation sur les techniques d'échantillonnage, l'analyse du chlore, la tenue d'un registre, les analyses bactériologiques « Colilert », les analyses physico-chimiques et la procédure de contrôle de qualité, tel que prévu au document « Programme d'assurance et de contrôle de la qualité, Analyse par méthode Colilert<sup>md</sup>, Communautés inuites du Nunavik » ;
- de la sensibilisation sur l'importance de la qualité de l'eau potable.

Toutes les visites sont effectuées en collaboration avec l'Administration régionale Kativik.

Toutes ces démarches ont pour but principal d'assurer la conformité des actions et des installations des villages par rapport au RQEP et de fournir le support technique requis par les communautés.

De plus, avec l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004 de l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik, le Ministère s'assure aussi, avec ces visites, du respect du mandat de chacune des parties. Vous trouverez ci-joint une copie de l'annexe B-10 de l'entente.

...2



Vous trouverez également jointe à la présente, une copie d'un rapport de visite dans le village de Quaqtq. Vous serez à même de constater les actions entreprises sur le terrain ainsi que les recommandations concernant les actions futures. Pour compléter ces actions terrains et s'assurer du suivi du RQEP, le Ministère effectue également, à partir des résultats qu'il reçoit, un suivi de la qualité et de la fréquence d'échantillonnage qu'il compile dans un registre.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'accepter, Madame, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional,

 pour  
GUY FOURNIER

GF/JB/cl

c.c. : Édith van de Walle, DGAER

p.j.

## B.10 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DANS LES VILLAGES NORDIQUES DE LA RÉGION KATIVIK

### 1. Mandat

Le présent mandat vise à confier à l'ARK la responsabilité :

- d'offrir un support technique en agissant à titre d'agent de liaison entre le ministère de l'Environnement (MENV) et les villages nordiques en ce qui concerne :
  - la gestion de l'eau potable;
  - les eaux usées;
  - les matières résiduelles (domestiques et dangereuses);
  - la formation des opérateurs des équipements d'eau potable et d'eaux usées.
- de faire la liaison avec les organismes et les ministères impliqués pour assurer le suivi et les programmes d'amélioration des services relatifs à la gestion de l'eau potable, des eaux usées, des matières résiduelles et de ceux concernant l'information en matière d'environnement;
- de collaborer avec la Direction régionale du Nord-du-Québec du ministère de l'Environnement lors d'urgences environnementales et d'inspection sur le territoire;
- de s'assurer du respect du « Programme d'assurance et de contrôle de la qualité, Analyse par méthode Colilert<sup>md</sup>, Communautés inuites du Nunavik » (lettre d'accord entre l'ARK et le MENV du 3 juin 2003);
- d'aider les villages nordiques dans l'application du *Règlement sur l'eau potable* (Q-2, r.18.1.1) adopté par le décret 647-201 du 30 mai 2001 (2001) G.O., 3561 et ses modifications, en fonction des usines de traitement d'eau, des équipements et des ressources humaines disponibles dans les villages nordiques. À cette fin, faire en sorte :
  - que le matériel nécessaire à l'échantillonnage (bactériologique et physico-chimique) soit disponible aux villages nordiques;
  - que les fréquences prescrites pour l'échantillonnage (bactériologique et physico-chimique) soient respectées;
  - d'informer périodiquement les villages nordiques des techniques de prélèvement des échantillons et des autres éléments nécessaires à l'optimisation des objectifs recherchés par le *Règlement sur l'eau potable*;
  - que les villages nordiques émettent les avis de bouillir l'eau aussitôt que les résultats d'analyses démontrent que l'eau distribuée est impropre à la consommation et s'assurent que la procédure d'analyse en cas de hors norme soit respectée;
  - de tenir un registre des résultats d'analyses pour les villages nordiques et produire un rapport statistique annuel relatif au contrôle de l'eau potable.

## **2. Obligations des parties**

### **2.1 Obligations de l'ARK**

- assumer les coûts d'achat du matériel d'analyse par une méthode présence-absence pour les analyses bactériologiques et le contrôle de qualité;
- assumer les coûts des évaluations de performance (2 par année) en regard du « Programme d'assurance et de contrôle de la qualité, Analyse par méthode Colilert<sup>md</sup>, Communautés inuites du Nunavik »;
- assumer les coûts de transport du matériel et des échantillons d'eau potable;
- assumer les coûts du matériel et des analyses des échantillons de contrôle bactériologique effectuées par un laboratoire accrédité;
- assumer les coûts des analyses physico-chimiques effectuées par un laboratoire accrédité.

### **2.2 Obligations du MENV**

- rendre disponible en version anglaise toute documentation ou correspondance produite par la Direction régionale du Nord-du-Québec du MENV nécessaire à l'exercice des mandats de l'ARK;
- offrir, aux employés de l'ARK engagés dans le cadre du présent mandat, au moins une fois par année, des sessions techniques de formation qui seront organisées par la Direction régionale du Nord-du-Québec du MENV, selon les besoins jugés importants et à l'endroit qui sera jugé le plus pratique et le plus économique pour les deux parties, compte tenu des budgets respectifs disponibles de chacune des parties;
- fournir le support technique requis par l'ARK dans l'exercice de ses mandats;
- en ce qui concerne l'eau potable, effectuer le suivi des résultats d'analyses (bactériologique et physico-chimique) et de contrôle de qualité fournis par les villages nordiques à l'ARK et donner le support requis lors de dépassement des normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou dans le respect des éléments indiqués au « Programme d'assurance et de contrôle de la qualité, Analyse par méthode Colilert<sup>md</sup>, Communautés inuites du Nunavik ».

## **3. Représentants des parties dans le cadre de la mise en œuvre du Mandat**

Le MENV désigne la directrice de la Direction régionale Nord-du-Québec comme représentant du ministère aux fins de la mise en œuvre du présent mandat. L'ARK désigne le Directeur adjoint des Ressources renouvelables comme représentant de l'ARK aux fins de la mise en œuvre du présent mandat.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7312-10-01-98710-00

DATE DE RÉDACTION : 2004-07-05

N/INTERVENTION SAGIR :

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 2004-06-14

HEURE : - ARRIVÉE : 10 : 00

DÉPART : 11 : 30

INSPECTEUR (TRICE) : *Stéphane Lacombe*

ACCOMPAGNÉ DE : *Josée Brazeau*

LIEU INSPECTÉ (LOT-RG-CT-MUN.)

ADRESSE POSTALE

Usine de traitement d'eau potable.  
Communauté de Quaqtaq

Village de Quaqtaq  
C.P. 107  
Quaqtaq (Québec)  
J0M 1J0

PLAINGNANT (E) : rencontré  **oui**  **non**

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

( )- -

PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

Simonie Tukkiapik - Opérateur - usine traitement eau potable

(819)-492-9381

( )- - )

( )- -

PIÈCES ANNEXÉES :

photos

nombre :

croquis

plan (s)

No :

carte (s)

ÉCHANTILLONS :

eau

air

sol

flore

faune

déchets

AUTRES ANNEXE :

PRÉCISER :

1.

2.

BUT(S) : Suivi sur le RQEP et le « Programme d'assurance et de contrôle de la qualité – Analyse par la méthode Colilert ». Rafrâchissement sur les méthodes d'analyses Colilert.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7312-10-01-98710-00

DATE DE RÉDACTION : 2004-07-05

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Nous avons rencontré l'opérateur d'usine, M. Simionie Tukkiapik, vers 9h30, au bureau municipal. Arrivé à l'usine à 10h00, nous avons vérifié le fonctionnement de l'usine. Voici la séquence de traitement observée et tel qu'indiquée par l'opérateur :

- Station de pompage – Lac (visité en après-midi avec le maire du village)
- Conduite d'amenée d'environ 1,5 Km avec un câble chauffant
- Station de traitement :
  - Réservoir d'eau brute
  - Chloration simple (hypochlorite de sodium) incluant un système d'urgence (2<sup>ème</sup> pompe doseuse).
  - Lampe U.V. et ozonation pour un petit robinet « self serve » situé à l'extérieur de l'usine (n'est pas souvent utilisé par les citoyens, selon l'opérateur).

Tout le système est actuellement fonctionnel. Le point d'injection de chlore s'effectue directement dans la conduite acheminant l'eau au bras de chargement pour les camions-citernes. L'eau du réservoir de l'usine (réserve) n'est pas chlorée.

Entre 10h00 et 11h30, nous avons procédé à une révision de l'échantillonnage et des analyses bactériologiques avec l'opérateur de l'usine. Voici les éléments regardés et ce, en regard du RQEP et du « Programme d'assurance et de contrôle de la qualité – Analyse par la méthode Colilert<sup>MD</sup> » :

- Révision sur la méthode d'analyse Colilert<sup>MD</sup>.
- Inscription, compilation et transmission des résultats d'analyses Colilert<sup>MD</sup> au MENV et l'ARK.
- Révision du « Programme d'assurance et de contrôle de la qualité – Analyse par la méthode Colilert<sup>MD</sup> » en ce qui concerne la propreté, l'entretien des équipements et l'entreposage du matériel d'analyse.
- Contrôles de qualités :
  - ✓ Formation et démonstration sur la méthode d'analyse Quanti-cult<sup>MD</sup>.
  - ✓ Formation et démonstration sur le contrôle « BLANK » dans le programme d'assurance et de contrôle de qualité.
  - ✓ Révision sur l'obligation d'acheminer un échantillon « duplicata » au laboratoire accrédité.
- Vérification des manipulations d'échantillonnage de l'opérateur et recommandations.
- Nous avons remis les nouveaux formulaires d'analyse pour Colilert<sup>MD</sup> et formulaire de demande d'analyse pour les échantillons acheminés au laboratoire accrédité.
- Nous avons vérifié l'appareil de mesure de chlore appartenant à l'opérateur d'usine.

À cette usine, l'opérateur possède un ordinateur qui récolte toute l'information provenant des automates et des « sensors » répartis à plusieurs endroits sur le système d'approvisionnement en eau potable. La conduite d'amenée possède un câble chauffant permettant de dégeler la conduite lorsque requis. Ce câble est alimenté en courant par la génératrice de secours de façon manuelle.

Au moment de notre visite, l'instrument de mesure portatif pour le chlore, appartenant à l'opérateur d'usine, était hors d'usage. M. Tukkiapik nous a indiqué qu'il a déjà demandé à l'ARK, la possibilité d'en acheter un nouveau.

J'ai mesuré le chlore résiduel libre. Voici les résultats obtenus :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Camion citerne après un remplissage (<15 min. temps contact) :          | 0,07 mg/L |
| - Bras de remplissage de l'usine de traitement (<15 min. temps contact) : | 0,06 mg/L |

Suite à ces résultats, j'ai recommandé à l'opérateur d'augmenter immédiatement le dosage du chlore. Nous avons ajusté la pompe doseuse à 60% (45% avant). Durant l'après-midi, j'ai refait une lecture de chlore résiduel libre sur le camion citerne (>15 min. temps contact) et j'ai obtenu 0,04 mg/L.

Nous avons quitté les lieux à 11h30.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7312-10-01-98710-00

DATE DE RÉDACTION : 2004-07-05

### 3. CONCLUSION

Cette visite nous a permis de vérifier les installations d'eau potable, la méthode d'analyse Colilert<sup>MD</sup> et de donner une formation sur la procédure d'analyse Quanti-cult<sup>MD</sup> (contrôle qualité).

Également, nous avons vérifié d'autres éléments comme la concentration en chlore résiduel libre à l'eau traitée, la précision de l'appareil de mesure pour le chlore et l'inscription-compilation-transmission des résultats d'analyse Colilert<sup>MD</sup>.

Au moment de notre visite, le dosage du chlore était insuffisant et l'appareil de mesure portatif pour le chlore, appartenant à l'opérateur, était hors-d'usage.

### 4. RECOMMANDATIONS

- ✓ Assurer un suivi auprès de cette communauté pour le respect du RQEP.
- ✓ Je recommande une prochaine inspection en 2005 (inclus plan d'action régional) afin d'assurer une continuité et un suivi dans ce dossier.
- ✓ Vérifier auprès de l'ARK, une solution pour doser le chlore efficacement dans ce type de station de traitement (injection directement dans la conduite acheminant l'eau au bras de remplissage).
- ✓ Assurer un suivi sur l'appareil de mesure portatif pour le chlore appartenant à l'opérateur de l'usine (hors d'usage). Faire une intervention auprès de l'ARK à ce sujet car le problème se répète dans la plupart des villages (équipement hors-d'usage ou défectueux).  
Une évaluation de ces instruments, pour chacune des communautés, doit être effectuée et l'appareil doit être remplacé au besoin. Faire une recommandation en ce sens auprès de l'ARK.

### 5. VÉRIFICATION

Rédigé par :	Stéphane Lacombe (nom)	_____	2004- - aaaa-mm-jj
		(signature)	
Vérifié par :	Raymonde Jalbert (nom)	_____	2004- - aaaa-mm-jj
		(signature)	

### COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR :